

L'an deux mil quatorze , le huit avril, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT-HELEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le Conseil Municipal pour le 12 avril 2014.

Ordre du jour

- Désignation des membres des commissions communales
- Désignation des membres du SIVOM
- Désignation des membres du CCAS
- Désignation des membres de la commission "appel d'offres"
- Désignation du correspondant "Défense"
- Questions diverses

REUNION DU 12 AVRIL 2014

Le douze avril deux mil quatorze, à 11 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT HELEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Martine BUGEAUD – Gwénaëlle MARTIN – Pascale MOUSSET – Cathelyne KERSSIES – Monique TRÉHEL – Solenne DEVAUX – Alexandrine PRIÉ
MM. Pascal PERRIN – Pascal LORRE – Serge RIVIÈRE – Olivier BOIXIÈRE – Johnny LEPÈRE – Olivier TRÉHEL – Pascal BOURSICOT

Absent excusé : Mr Alain BRIOT (procuration à Mr Pascal LORRE)

Secrétaire de séance : Mme Martine BUGEAUD

DÉLIBÉRATION N° 2014-04-01

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 15 AVRIL 2014)

Monsieur le Maire tient à préciser les règles de composition des différentes commissions communales à savoir :

- Le Maire est président de droit dans toutes les commissions
- La représentation sera de 4 élus pour la majorité et 2 pour la minorité sauf la commission des finances qui comportera 3 élus pour la majorité et 2 pour la minorité.

Ces précisions ayant été apportées, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne les membres des commissions suivantes :

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL

Mme Pascale MOUSSET
Mme Cathelyne KERSSIES
Mme Martine BUGEAUD
Mr Oliver BOIXIERE
Mr Olivier TREHEL

COMMISSION VOIRIE- AGRICULTURE – CADRE DE VIE

Mme Alexandrine PRIE
Mr Pascal LORRE

Mr Alain BRIOT
Mr Johnny LEPERE
Mr Olivier BOIXIERE
Mr Olivier TREHEL

COMMISSION URBANISME - TRAVAUX

Mme Cathelyne KERSSIES
Mr Serge RIVIERE
Mr Pascal BOURSICOT
Mr Johnny LEPERE
Mr Olivier BOIXIERE
Mr Olivier TREHEL

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – ENFANCE – JEUNESSE – ASSOCIATIONS

Mme Martine BUGEAUD
Mme Pascale MOUSSET
Mme Gwénaëlle MARTIN
Mme Solenne DEVAUX
Mme Monique TREHEL
Mr Olivier BOIXIERE

Monsieur Olivier BOIXIERE regrette que ces commissions ne soient pas ouvertes aux personnes extérieures.

En réponse, Monsieur le Maire lui rappelle la loi mais n'exclut pas de constituer des comités consultatifs sur des sujets bien spécifiques qui associeraient des personnes non élues.

DÉLIBÉRATION N° 2014-04-02

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOM

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 15 AVRIL 2014)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité :

Mr Pascal PERRIN, Maire
Mr Pascal LORRE, adjoint au Maire
Mr Serge RIVIERE, adjoint au Maire
Mr Olivier TREHEL, conseiller municipal

pour représenter la commune au sein du SIVOM "Le Rocher des 3 communes".

DÉLIBÉRATION N° 2014-04-03

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CCAS

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 15 AVRIL 2014)

Considérant le renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et conformément à l'article R 123-7, le conseil municipal en fixe le nombre.

Aussi et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

↳ Fixe à 5 le nombre de membres élus et à 5 le nombre de membres nommés devant siéger au conseil d'administration

↳ Désigne Mme Martine BUGEAUD, adjointe au Maire
Mme Pascale MOUSSET, conseillère municipale
Mme Gwénaëlle MARTIN, conseillère municipale
Mme Alexandrine PRIE, conseillère municipale
Mme Monique TREHEL, conseillère municipale

membres élus du bureau du CCAS

Monsieur le Maire précise que le CCAS sera également composé de 5 membres nommés par lui parmi les personnes non membres du conseil et qui représentent :

- les associations familiales
- les associations de retraités
- les personnes handicapées
- les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et la lutte contre les exclusions.

Des propositions doivent émaner des différentes associations et notamment l'UDAF.

DÉLIBÉRATION N° 2014-04-04

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 15 AVRIL 2014)

Le conseil municipal,

VU les articles 22 et 23 du code des marchés publics

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat

CONSIDÉRANT qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

↳ Désigne les membres titulaires suivants
Mme Pascale MOUSSET
Mme Cathelyne KERSSIES
Mr Olivier TREHEL

↳ Désigne les membres suppléants suivants
Mme Martine BUGEAUD
Mr Pascal BOURSICOT
Mr Olivier BOIXIERE

DÉLIBÉRATION N° 2014-04-05

OBJET : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT "DÉFENSE"

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 15 AVRIL 2014)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un correspondant "défense".

Celui-ci sera un interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département mais aussi le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Pascal LORRE, adjoint au Maire.

QUESTIONS DIVERSES N° 2014-04-06

1/ Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que le lave-vaisselle de la salle polyvalente ne marche plus correctement.

Deux devis ont alors été sollicités et c'est celui de la SOCIÉTÉ LABEL TABLE qui a été retenu pour un montant de 3 600 € TTC.

2/ Madame Monique TREHEL s'inquiète de la prolifération des chenilles processionnaires notamment aux abords de l'étang des Quintaines. A sa demande, la signalisation informant du danger sera renforcée.

3/ Madame Monique TREHEL s'insurge contre les actes d'incivisme qui se multiplient dans le bourg et notamment la multiplication des dépôts de bouteilles et autres détritiques sur la place ainsi que dans les propriétés privées.

Monsieur Le Maire reconnaît l'ampleur du phénomène et a demandé aux agents techniques de nettoyer le bourg tous les lundis matins. La pose d'une poubelle pourrait également être envisagée.

RIEN NE RESTANT À L'ORDRE DU JOUR, MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SESSION CLOSE.

DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR ET ANS SUSDITS.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 50

La secrétaire de séance,
Martine BUGEAUD

Le Maire,
Pascal PERRIN